

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-UBALDE
MRC DE PORTNEUF**

**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

Avis public est, par les présentes donné :

QUE le conseil municipal sera saisi à sa séance régulière du 16 mai 2022 débutant à 19 h 00 à la salle du conseil située au 427C, boulevard Chabot, Saint-Ubalde, des natures et des effets d'une demande de dérogation mineure suivante:

➤ **5312, chemin du lac Perreault (lot 5 388 640), Zone Rv-2**

La dérogation mineure est demandée avant l'émission d'un permis de construction afin d'autoriser la construction d'un bâtiment principal résidentiel de villégiature à une distance de 6 mètres de la cour avant au lieu de 12 mètres tel que prévoit la sous-section 6.2.2 du *Règlement de zonage numéro 217*.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande ou faire parvenir ses observations ou objections par écrit à l'attention de la directrice générale, avant la tenue de la séance précitée à l'adresse suivante : Municipalité de Saint-Ubalde, 427-B, boulevard Chabot, Saint-Ubalde, G0A 4L0.

DONNÉE À SAINT-UBALDE, CE 29 AVRIL 2022


Tamara Bertrand
Secrétaire-trésorière adjointe

Certificat de publication

Je soussignée, Tamara Bertrand, résidante à Saint-Ubalde, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé, en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil, entre 8 h 30 et 12 h 00 de l'avant-midi, le 29 jour d'avril 2022.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 29^{ième} jour d'avril 2022.


Tamara Bertrand
Secrétaire-trésorière adjointe